



## ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

### ***OEUVRER ou TRAVAILLER?***

Les mots « œuvrer » et « travailler » ne peuvent être employés indistinctement. Le mot « travailler » désigne généralement l'exercice d'une activité professionnelle, un métier. C'est un terme juridique neutre. Le mot « œuvrer » signifie travailler à un ouvrage important qu'on peut appeler une œuvre; travailler d'une manière désintéressée. C'est un terme qui anoblit le travail, un mot noble, quoi! Il y a des actions et des contextes qui inspirent le mot « œuvrer » et d'autres, le mot « travailler ».

Ainsi, on dira qu'une personne travaille si elle le fait contre rémunération, pour gagner sa vie dans une branche d'activité quelconque. C'est le terme à employer, peu importe s'il s'agit d'un manœuvre dans une usine, d'une infirmière dans un hôpital, d'un avocat ou d'un ingénieur. C'est aussi le terme courant dans les lois et les règlements d'application des lois, les règlements d'ordres professionnels ou d'associations, les conventions collectives, etc.

Par ailleurs, on dira que cette même personne œuvre, pour décrire son engagement dans un parti politique, un ordre professionnel, un syndicat, une association caritative, culturelle ou patriotique, etc., en somme, lorsqu'elle travaille pour une cause et qu'elle le fait, généralement à titre gracieux.

En résumé, on œuvre pour une bonne cause et on travaille pour gagner sa vie.

L'histoire suivante est intéressante.

Sur un chantier de construction, un maçon à qui on demande : « Que faites-vous? » répond : « Je pose des pierres ». Son compagnon de travail à qui on pose la même question, répond : « Je construis une cathédrale ». Le premier travaille et le second œuvre. On peut œuvrer en travaillant. Autant le mot « œuvrer » serait exagéré dans le cas du premier maçon, autant le mot « travailler » serait insuffisant dans le cas du second et n'évoquerait pas la grandeur ou la noblesse de l'œuvre, le supplément d'âme qu'évoque ce mot.

Octobre 2015